

Résolution

Article 35 du règlement du Conseil Général – La résolution

¹ Chaque membre peut déposer une résolution sous la forme déclarative. La résolution permet au Conseil général d'exprimer son opinion sur un sujet d'actualité ou un objet traité par le Conseil général.

² Une proposition susceptible d'être l'objet d'une motion ou d'un postulat ne peut tendre au vote d'une résolution.

³ Elle doit être déposée auprès du bureau restreint du Conseil général en principe 5 jours ouvrables avant une séance plénière et transmise à l'ensemble des membres du Conseil général. Elle doit être portée à l'ordre du jour.

⁴ La discussion générale est ouverte. La résolution est ensuite soumise au vote.

1^{er} signataire : **Stéphane Haefliger** **Le Centre**
Date du dépôt : **15.06.2026**
Sujet : **Garantissons la sécurité de nos concitoyens**

Chères et chers collègues,

La situation actuelle ne peut plus durer. Les habitantes et les habitants de la ville de Sion, tout autant que les visiteurs, ne se sentent plus en sécurité lors de leur arrivée à Sion et tout particulièrement dans le secteur de la gare.

Il n'y a guère de doute que les problématiques mondiales, sociétales, générationnelles ou communautaires ne se passent plus uniquement dans les grandes villes romandes ou en France voisine. De par son développement et ses visions stratégiques, Sion est devenue une grande ville avec les problématiques correspondantes.

Nous ne pouvons plus faire l'autruche. La violence et la drogue sont là.

Le nouveau quartier Cour de Gare se retrouve au front de cette nouvelle dynamique négative à laquelle les pendulaires font face. Les agressions, les vols, les différents trafics et tout particulièrement celui de la drogue, les bagarres et les viols ne sont plus uniquement visibles au téléjournal. Une personne a été assassinée le 23 mai au matin en gare de Monthey !

La situation géographique de la salle Noda doit également interpeller le Conseil municipal sur l'accueil réservé à son public, souvent soucieux de sa sécurité et de son premier ressenti lors de son arrivée en gare. Nous n'aurons pas de deuxième chance de faire une bonne première impression.

Lors des discussions du déménagement de la nouvelle centrale de la PRVC à la gare, l'argument principal de ce dernier résidait dans l'approche de l'effet dissuasif face à l'augmentation des actes répréhensibles dans le secteur de la gare. Force est de constater que les effets sont tout simplement invisibles.

Un autre point particulièrement préoccupant est l'augmentation du trafic de drogue sur le territoire communal. Nous ne pouvons limiter cette problématique au seul secteur de la gare,

mais bien prendre en compte une vision globale des risques encourus par notre jeunesse face à ce fléau.

Nous ne parlons plus de haschich, d'herbe ou de shit, mais bien de cocaïne, d'héroïne et surtout de crack. C'est un réel fléau auquel les Sédunoises et les Sédunois sont en train de faire face. Nos autorités ne peuvent plus rester les bras croisés.

Les récentes discussions à Lausanne en rapport avec la fermeture des locaux de shoot et la volonté potentielle de notre canton de vouloir en ouvrir un en Valais ne peuvent qu'accentuer les risques encourus, que nous devons anticiper.

Notre police est en première ligne de cette problématique, et je l'en remercie, mais nous ne pouvons plus laisser cette situation dégénérer plus longtemps.

Il est temps que le Conseil municipal prenne ce problème à bras-le-corps. Nous ne pouvons plus laisser notre population seule face à cette réalité dramatique.

Par cette résolution, le Groupe du Centre demande au Conseil Général leur avis sur la mise en place d'une politique claire de lutte contre l'insécurité grandissante dans les rues Sédunoises.

[illegible]

VILLE DE SION